



LE POINT DE VUE DE THIERRY VERDIER

Rendre la mondialisation socialement acceptable

Les troisièmes rendez-vous de la mondialisation, organisés par le Centre d'analyse stratégique et le Cepii, ont lieu aujourd'hui à 18 h 30 à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne sur le thème « comment rendre la mondialisation socialement acceptable ? ». L'un des animateurs de cette manifestation explique la démarche (inscription sur www.rdv-mondialisation.fr)

Selon la théorie économique, l'ouverture commerciale apporte à chaque pays partenaire des gains de revenu, à condition que chaque pays se spécialise dans les activités où il détient un avantage comparatif. Mais cette spécialisation nécessite des ajustements sectoriels et géographiques. Lorsque ces ajustements prennent place, certains individus peuvent perdre leur emploi ou subir des baisses de salaires parce qu'ils n'ont pas les qualifications qui conviennent ou ne sont pas suffisamment mobiles géographiquement. Il est donc naturel que les perdants supposés soient réservés face à l'ouverture des marchés, sauf si les acteurs publics parviennent, par des mécanismes de redistribution, à prélever sur le surplus des gagnants de quoi indemniser les perdants.

Empiriquement, il est difficile de mettre en évidence un impact fort de la libéralisation commerciale sur les inégalités entre individus à l'intérieur d'un pays. Dans les pays dits développés, le libre-échange ne serait responsable que d'une part limitée de l'augmentation des inégalités. Dans les pays en développement, les effets de la libéralisation commerciale seraient largement déterminés par les « conditions de départ ». Si les effets de la mondialisation des

échanges sont neutres ou marginaux, comment expliquer qu'une part grandissante de l'opinion publique mette en doute ses bénéfices ? Quatre points de divergence entre experts et opinion permettent de répondre à la question. Tout d'abord, les économistes mesurent les gains du libre-échange à l'échelle d'un pays, tandis que les acteurs les vivent en termes de trajectoires individuelles. En second lieu, les économistes se placent dans une perspective de long terme, alors que les acteurs vivent à court terme les destructions d'emplois. Troisièmement, les chercheurs utilisent des mesures monétaires pour appréhender la pauvreté, alors que cette dernière est en fait multidimensionnelle. Enfin, les dimensions non marchandes (réseaux de sociabilité) et les frictions sur les marchés non directement liés à l'ouverture (logement, services de proximité) augmentent les coûts d'ajustement et de mobilité et sont peu pris en compte par les économistes, alors qu'ils sont fondamentaux pour les populations. Ces décalages conduisent à un sentiment d'incompréhension dans l'opinion, amplifié par l'impression que les gouvernements n'ont plus la capacité d'atténuer les coûts d'ajustement.

Il est vrai que les outils de redistribution visant à indemniser les « perdants » de la mondialisation, à l'instar du Trade Adjustment Act aux États-Unis ou du Fonds européen d'ajustement, n'ont pas encore fait la preuve de leur pertinence. Ils se heurtent à trois séries de difficultés. D'abord, des problèmes techniques : comment cibler les restructurations directement imputables à la mondialisation ? Ensuite, des difficultés liées à la mobilité des gagnants,

en général des individus à fort capital humain pouvant réagir à la fiscalité en se relocalisant dans un autre pays. Enfin, des difficultés temporelles : les délais d'ajustement dépassent souvent l'horizon politique sur lequel les gouvernements peuvent s'engager.

A l'heure où les inégalités se creusent, la question essentielle est celle des conditions d'émergence d'un régime de libre-échange permettant à la fois une compensation socialement responsable (améliorant la situation des plus pauvres) et socialement équitable (procurant des opportunités égales à un nombre croissant de personnes). Pour atteindre cet objectif, trois facteurs sont déterminants : l'existence d'instruments fiscaux efficaces ; des institutions politiques capables de tenir des engagements de long terme ; la primauté donnée à des mesures multidimensionnelles et globales. Pour mettre en place un outil de redistribution efficace, il est donc nécessaire d'innover en se fondant sur deux principes simples : indemniser les trajectoires individuelles plutôt que les catégories d'individus, en ne fondant pas le système d'indemnisation sur les catégories socio-professionnelles ou sectorielles ; indemniser sous forme d'actifs plutôt que de revenus, par exemple en créant un fonds de pension abondé par des titres d'entreprises « gagnantes » de la mondialisation et géré de manière tripartite. Un contrat social fondé sur ces principes favorisera alors une logique socialement acceptable de partage des gains de l'échange liés à la mondialisation.

Thierry VERDIER est membre du comité de pilotage du Groupe d'analyses de la mondialisation.